

Compte rendu de la séance du 13 octobre 2021

L'an deux mille vingt-et-un le mercredi treize octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Camblanes et Meynac, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle du Conseil sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GUILLEMOT**, Maire.

Présents : MM GUILLEMOT, GUAIS, BONNAYZE, HANNOY, DARON, CHIRON, CAMPOS, CHIÈZE, Mmes MICHEAU-HÉRAUD, REY, PERRIN-RAUSCHER, MOUFFLET, DUPHIL, CARLET, MOULY.

Absents :

M. MONGET a donné procuration à M. DARON
M. BOULARAND a donné procuration à Mme MICHEAU-HÉRAUD
M. CAÏS a donné procuration à M. CAMPOS
M. QUINAUX a donné procuration à Mme DUPHIL
Mme KNEPPER-CLERET a donné procuration à Mme REY
Mme ARNAL a donné procuration à M. GUAIS
M. PERRET a donné procuration à M. GUILLEMOT
Mme LANDELLE a donné procuration à Mme CARLET

Secrétaires de séance : Mme MICHEAU-HÉRAUD et M. CAMPOS

Date de la convocation : 08 octobre 2021

M. le Maire rappelle que les comptes-rendus des Conseils Municipaux des 05 juillet et 19 septembre 2021 ont été adressés aux conseillers pour avis. Les comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité.

I. **SDEEG**

• **Rapport d'activité**

M. le Maire présente le rapport d'activité du SDEEG pour l'année 2020.

Les moyens

61 agents **31 femmes** **30 hommes** (+ 6 arrivées)

Les instances

3 bureaux	16 commissions	2 assemblées générales	1 Commission Consultative Paritaire
44 délibérations comité syndical	45 délibérations bureau syndical	89 marchés de procédures achat public	

La communication

14 890 connexions sur le site internet (+43% de fréquentation) **329** abonnés Twitter
112 abonnés Facebook **65** abonnés LinkedIn



La concession électrique du SDEEG en 2020

279 communes **16 331 km** de réseau
15 285 552 € de travaux (Télécommunications, raccordements, enfouissements, sécurisations, renforcements)

La distribution publique de Gaz

180 communes **169** GRDF **6 063 km** de réseau
11 Regaz

La Défense Extérieure Contre l'Incendie

81 communes (+6 en un an) **50** Contrôles opérationnels **2 074** (+ 8%) Points d'Eau Incendie **250** Demandes d'avis en matière d'ADS (FC, DP, CU)
37 700 € de travaux

La Transition Energétique

457 audits énergétiques

55 communes adhérentes en Conseil en Énergie Partagée

62 318 € de subventions SDEEG

49 collectivités en Qualité de l'Air Intérieure

355 audits chaufferies et **40** contrats d'exploitation de chauffage

6 CDC en PCAET
(Plan Climat)

3 études (géothermie, réseaux de chaleur, chaufferie bois, solaire)

5 communes accompagnées sur leurs travaux d'efficacité
énergétique de leurs bâtiments

432 000 € de Certificats d'Économies d'Énergie valorisés

4 projets d'ombrières et de toitures photovoltaïques réalisés et financés par la SEM

13 projets en études



Groupements d'achats 2 700 membres

Les nouvelles offres du Syndicat pour 2020 :

Urba Energie Climat



Intégration des enjeux climats dans un PLU

Décret Tertiaire



Accompagnement en ingénierie et financier pour l'efficacité énergétique
des bâtiments soumis à cette obligation

Mobilités alternatives

1 129 abonnés MobiVE en Gironde pour **12 891** recharges sur le réseau
(+ 90 %) (+ 50 %)



10 bornes installées en Gironde **136 200 €** de travaux de maintenance

3 stations BIOGNV sont à l'étude : constructions prévues en 2021 et 2022.

Eclairage public

357 collectivités en transfert de compétence (+ 7) **661** opérations

9 169 260 € de travaux neufs (+ 12 %) **1 962 800 €** de subventions SDEEG

101 865 points lumineux **8 056** armoires de commande

10 303 interventions curatives **16 210** DT-DICT

295 667 € de prestations de géoréférencement pour **91** communes

Urbanisme

10 instructeurs **75** communes adhérentes **3 621** autorisations délivrées (+ 2%)
10 contrôles de conformité

Foncier

37 collectivités en contact avec le service foncier **78** actes **79** servitudes pour le compte du SDEEG

• Modification des statuts

M. le Maire informe le Conseil que lors de sa réunion du 24 juin dernier, le comité syndical du SDEEG a voté la modification des statuts. Il donne lecture du projet de statuts modifiés.

La délibération suivante est approuvée :

Délibération n°043.2021

Lors de sa réunion du 24 juin 2021, le Comité syndical du SDEEG a approuvé la modification de ses statuts.

Le Président du SDEEG vient de nous notifier la délibération prise par le Comité et les statuts modifiés du Syndicat.

Conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux doivent se prononcer sur les statuts modifiés dans un délai de 3 mois à compter de cette notification.

Le projet de statuts modifiés du SDEEG a pour principal objet :

- **de modifier** la dénomination du syndicat en SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ENERGIES et d'ENVIRONNEMENT de la GIRONDE, ce qui permettra de refléter l'intégralité des compétences du SDEEG et non l'unique compétence électrique,
- **de mettre** en conformité les statuts avec les dispositions du CGCT en matière d'adhésion des collectivités,
- **de préciser** le cadre des compétences exercées,
- **de s'adapter** à la nouvelle législation en matière d'envoi dématérialisé des convocations.

Les évolutions sur les compétences concernent :

- **la distribution d'électricité et de gaz** : la rédaction reprend les éléments de l'article L.2224-31 du CGCT en précisant les prérogatives du SDEEG en tant qu'autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité et de gaz,
- **l'éclairage public** : extension de la compétence à l'éventuelle installation d'équipements communicants et accessoires de l'éclairage public,
- **l'achat et la vente d'énergies** : la possibilité est donnée de proposer à tout tiers public comme privé d'utiliser cette compétence,
- **la transition énergétique et écologique** : des précisions sont apportées sur l'ensemble des prestations exercées par le SDEEG qui pourront également être proposées à des personnes morales, publiques ou privées, non membres.

Il est entendu que les prestations pour compte de tiers ne doivent intervenir que ponctuellement et n'avoir qu'une importance relative par rapport à l'activité globale du Syndicat.

- **la Défense Extérieure Contre l'Incendie** : la compétence est précisée conformément à la législation en vigueur.
- **l'urbanisme et le foncier** : l'accompagnement en matière de planification et en matière de rédaction d'Actes en la Forme Administrative est ajouté,
- **le SIG** : la compétence, initialement intitulée « cartographie » a évolué en Système d'Information Géographique.

Je vous propose d'approuver les statuts modifiés du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par **23 voix « POUR »** :

ADOpte les statuts modifiés du SDEEG tels qu'annexés à la présente délibération.

• **Demande de subvention**

M. le Maire indique à l'assemblée que dans le cadre des travaux d'aménagement de la route du Bourg, l'enfouissement du réseau d'éclairage public et la pose de candélabres sont prévus. A ce titre, il propose de solliciter une subvention auprès du SDEEG.

La délibération suivante est adoptée.

Délibération n°044.2021

Considérant le projet de travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public et de pose de candélabres avec lanterne, sur la RD14E1 dite route du Bourg (entre le rond-point des Premières Côtes et l'église Sainte Eulalie) de la commune de Camblanes et Meynac ;

Considérant que le montant des travaux s'élève à **12 208.10 € H.T**, sans la maîtrise d'œuvre qui s'élève à 854.57 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Demande** à bénéficier d'une subvention au taux de **20%** du montant hors taxes auprès du SDEEG,
- **Organise** le plan de financement de la façon suivante :

- Subvention de SDEEG	2 441.62 €
- Fonds propres de la Commune	10 621.05 €

- **Inscrira** ce programme au budget 2021.

II. **SEMOCTOM** : rapport annuel

M. le Maire présente au Conseil le rapport annuel 2020 du SEMOCTOM sur le prix et la qualité du service public et de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Le bilan 2020 : objectifs et résultats de la Loi TECV



Les objectifs de réduction des déchets et de recyclage assignés par la Loi de Transition Energétique n'ont pas été atteints. Un effort conséquent devra être fourni pour atteindre les prochains objectifs fixés par la Loi AGECL (-15% en 2030 et 65% de recyclage en 2025).



Indicateurs Financiers

Des indicateurs financiers satisfaisants .

TAUX D'ÉPARGNE BRUT:
7,98% (7,04% EN 2019)
CAPACITÉ DE
DÉSENDETTEMENT:
10,07 ANS (7,3 ANS EN 2019)

Des coûts de gestion en augmentation : impact crise COVID, augmentation des coûts.

	OMR	Biodéchets	Verre	RSOM	Déchets des déchâteries	Autres Caissons communes + textiles	Total tout flux
Coûts par habitant							
Coût complet	56,95 €	24,82 €	2,66 €	25,20 €	27,77 €	0,53 €	116,91 €
Coût aidé HT	55,78 €	24,79 €	1,27 €	11,99 €	24,86 €	0,34 €	98,03 €
Coût aidé TTC 2020	59,73 €	26,15 €	1,40 €	13,62 €	26,60 €	0,38 €	105,73 €
Coût aidé TTC 2019	59,51 €	0,27 €	1,39 €	10,64 €	24,75 €	0,65 €	96,98 €
Évolution 2020/2019	0,38%	9466,75%	0,86%	27,96%	7,48%	- 42,07%	9,03%
Contributions	60,13 €	23,78 €	1,22 €	11,99 €	25,54 €	0,66 €	103,17 €



Données sociales

130 AGENTS EN ETP

142 EFFECTIFS

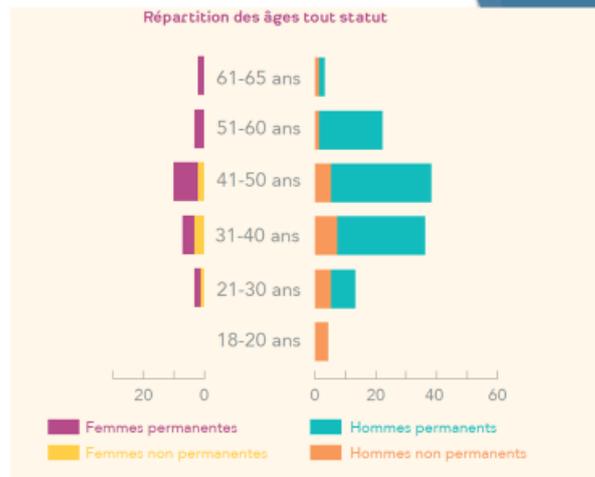
au 31/12/2020.

112 AGENTS PERMANENTS

travaillent au SEMOCTOM au 31/12/2020.

Accidents du travail

	2019	2020	Évolution
Nombre d'accidents avec arrêt	22	6	- 73%
Nombre d'accidents sans arrêt	12	8	- 33%
TOTAL	34	14	- 59%



	2019	2020
Taux d'absentéisme AT	4%	1%
Taux d'absentéisme compressible	9%	7%



Mme MICHEAU-HÉRAUD rappelle que la commune s'est engagée à titre expérimental pour le traitement des biodéchets. Un nouvel équipement opérationnel a été installé au restaurant scolaire permettant aux enfants de faire le tri en sortie de tapis de débarrassage. Le ramassage de ces biodéchets est fait une fois par semaine. L'idée étant de pouvoir, à terme, supprimer la poubelle d'ordures ménagères.

Concernant les indicateurs financiers, **M. le Maire** souligne un coût de gestion en augmentation, qui induira probablement une augmentation de la taxe des ordures ménagères.

Il constate également une baisse significative du nombre d'arrêts de travail, probablement liée au COVID. Mais il rappelle que ce sont des métiers à risques et qu'à ce titre, une politique de sensibilisation et protection des agents est menée.

III. CESSION DE TERRAIN : régularisations

M. le Maire explique au Conseil que le trottoir qui longe le chemin Labory appartient encore à des particuliers, M. Philippe LASSUS et les consorts GIRODON, probablement un oubli du notaire à l'époque des aménagements réalisés.

Il s'agit de régulariser la situation en passant un acte de cession au profit de la commune. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Les délibérations suivantes sont adoptées.

Délibération n°045.2021

Considérant la demande de la mairie de Camblanes et Meynac de régulariser la cession de terrain dans le domaine public de la Commune,

Considérant que la parcelle concernée est cadastrée AL 670, d'une surface de 144m² environ, appartient à M. LASSUS Philippe,

Considérant l'accord du propriétaire de régulariser la cession de cette parcelle à la Commune de Camblanes et Meynac à l'euro symbolique ;

Le Conseil Municipal,

DECIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité par **23 voix « POUR »**

◆ **d'accepter, à l'euro symbolique**, la parcelle cadastrée AL 670, d'une surface de 144m² environ,
◆ que tous les frais (géomètre, notaire, etc) seront à la charge de la Commune de Camblanes et Meynac,

◆ **d'autoriser** M. le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique à l'office notarial des notaires associés Maître Franck DAVID, à FARGUES SAINT HILAIRE (33370).

Délibération n°046.2021

Considérant la demande de la mairie de Camblanes et Meynac de régulariser la cession de terrain dans le domaine public de la Commune,

Considérant que la parcelle concernée est cadastrée AL 652, d'une surface de 370m² environ, appartient aux consorts GIRODON,

Considérant que l'accord des propriétaires de régulariser la cession de cette parcelle à la Commune de Camblanes et Meynac sera à l'euro symbolique,

Considérant que la transaction pourra avoir lieu dès que le notaire de la famille GIRODON aura régularisé et rassemblé les documents de succession ;

Le Conseil Municipal,

DECIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité par **23 voix « POUR »**

◆ **d'accepter, à l'euro symbolique**, la parcelle cadastrée AL 652, d'une surface de 370m² environ,
◆ que tous les frais (géomètre, notaire, etc) seront à la charge de la Commune de Camblanes et Meynac,

◆ **d'autoriser** M. le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique à l'office notarial des notaires associés Maître Franck DAVID, à FARGUES SAINT HILAIRE (33370).

IV. SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES

• **Convention de groupement de commande et désignation d'un élu pour la CAO du groupement de commande**

M. le Maire explique que dans le cadre de la révision du PLU, il était prévu de lancer l'étude du schéma des eaux pluviales. Comme d'autres communes du territoire révisent également leur PLU, celles-ci ont décidé de créer un groupement de commande afin de mutualiser cette étude. Cela concerne les communes de Saint-Caprais, Cénac, Latresne, Carignan de Bordeaux, Cambes et Camblanes et Meynac.

La mairie de Latresne sera coordonnatrice.

Chaque commune devra indiquer les informations la concernant et paiera à la maîtrise d'œuvre son étude. Les coûts seront transmis aux communes et seront calculés en fonction des exigences de chacune (coût pour Camblanes et Meynac estimé à 60 000 €).

Pour Camblanes et Meynac, les points sensibles sont déjà identifiés mais il est nécessaire de procéder à une étude globale tenant compte des problématiques provenant des communes voisines.

M. le Maire propose de nommer M. BONNAYZE en tant que représentant de la commune pour participer à la commission d'appel d'offres.

M. BONNAYZE explique que ce schéma sera un outil de recensement cartographique et topographique, indiquant les éléments de débordements. Outil d'aide à la décision, il permettra aussi d'intégrer ces informations techniques dans le PLU, sous forme d'annexe.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une démarche très positive car jamais réalisée jusqu'à présent, le but étant de régler et prévenir à terme les problèmes d'inondation liés aux intempéries de plus en plus fréquentes.

M. CHIRON demande si les problématiques du débordement de la Garonne seront pris en compte dans ce document.

M. BONNAYZE répond que non car cela est intégré dans le PPRI, élaboré par les services de l'Etat. Il précise que le PPRI est en cours de révision et tend vers un durcissement des contraintes.

M. BONNAYZE ajoute qu'il s'agit là d'une action de protection envers la population.

Mme REY informe que suite aux inondations du mois de juin, le SIETRA travaille également sur un diagnostic avec un plan pluriannuel de travaux à réaliser.

M. BONNAYZE précise que le service urbanisme travaille aussi en concertation avec les techniciens du SIETRA dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Il précise que ce dossier est également suivi par Mme REY, M. MOURA – service technique- et Mme MAENC service urbanisme.

M. le Maire donne lecture du projet de convention et propose de délibérer.

Délibération n°047.2021

Vu l'article 35 III de la Loi sur l'Eau N°92-3 du 3 janvier 1992 repris dans l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la réglementation relative aux marchés publics ;

Les communes de LATRESNE, CENAC, CAMBLANES-ET-MEYNAC, SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX, CAMES, CARIGNAN-DE-BORDEAUX ont lancé une démarche collective pour l'élaboration de leurs schémas directeurs des eaux pluviales ;

Il est ainsi proposé de constituer un groupement de commande entre les six communes membres et de désigner la commune de LATRESNE comme coordonnatrice ;

A ce titre, la commune de LATRESNE assurera la maîtrise d'ouvrage des prestations ;

Le groupement de commande implique une définition précise des besoins par chacun des membres du groupement afin de rédiger un dossier de consultation unique ;

Chaque commune s'engage à fournir une évaluation précise et sincère de ses besoins afin de permettre aux entreprises de juger de l'ampleur du travail attendu ;

Une Commission d'appel d'offre (CAO) ad hoc sera constituée et à cet effet un représentant de chaque commune membre doit être désigné par l'assemblée délibérante ;

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents ou représentés soit par 23 Voix « POUR »

- **D'ADHÉRER** à la convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à la réalisation de schémas directeurs de gestion et du zonage d'assainissement des eaux pluviales intégrant le risque inondation annexée à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER M. le Maire** (ou son représentant) à signer la convention de groupement de commande ;
- **DE DESIGNER M. Ludovic BONNAYZE** en tant que représentant de la commune auprès du groupement ;
- **D'AUTORISER M. le Maire** (ou son représentant) à prendre tout acte nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

V. **VOIRIE** :

● **Dénomination voie du lotissement les Prés de Montichamp**

M. le Maire rappelle la création du lotissement Les Prés de Montichamp. Afin de desservir les 5 lots à bâtir, une voie nouvelle a été créée. Il est donc nécessaire de la nommer. Après recherches sur le cadastre napoléonien et sur la carte de Cassini, il propose : allée de Maurac, ancien lieu-dit.

La délibération suivante est adoptée.

Délibération n°048.2021

Considérant la création du lotissement privé à Camblanes et Meynac, à savoir : les Près de Montichamp

Considérant la proposition de M. le Maire de nommer cette voie desservant ce lotissement privé afin de le distinguer du chemin de Paguemaou,

Considérant la nécessité de numéroter les habitations de cette nouvelle voie privée,

Décide à l'unanimité, des membres présents et représentés, **soit par 23 voix « POUR »**,

- **de nommer** la voie : desservant le lotissement Les Près de Montichamp : **Allée de Maurac**
- **d'autoriser**, Mr le Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

• Recensement de la voirie communale

M. le Maire explique au Conseil que suite à la précédente délibération, il est nécessaire de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale.

La délibération suivante est adoptée.

Délibération n°049.2021

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020 concernant la mise à jour du tableau de classement des voies communales de la Commune de Camblanes et Meynac,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents (ou représentés) soit par **23 voix « POUR »** :

- **D'approuver** l'actualisation de la liste de classement des voies communales (annexée à la présente délibération),

- **D'approuver** le tableau des modifications de linéaires des voies communales comme suit :

Ancien linéaire : 18 477.50 ml + 4 891.00 ml = **23 368.50 ml**

Voie(s) ajoutée(s) : néant

Nouveau linéaire : 23 368.50 ml.

Le nouveau tableau de classement dont le linéaire s'établit ainsi à 23 368.50 ml de voies publiques (annexé à la présente délibération),

- **D'autoriser** le maire à signer tous les documents y afférents.

VI. PISCINE PRIVEE à Latresne

M. le Maire indique que la construction d'un centre nautique est envisagée sur la commune de Latresne, financé et réalisé par la Fédération Nationale des Métiers de la Natation, un investissement de près de 7 millions d'euros (achat du terrain + construction).

Les communes intéressées pour faire bénéficier les élèves des écoles de créneaux réservés doivent prendre une décision de principe et choisir un nombre de classes participant annuellement.

Il s'agit d'une piscine couverte qui serait ouverte toute l'année. Dans un premier temps, un bassin couvert de 25m X10m et ensuite un bassin extérieur de 25m X 10m.

Les classes identifiées se verraient proposer un cycle de 9 séances de natation encadrées par des professionnels.

Les communes devront participer financièrement pour y accéder. Un montant d'environ 4 000€ par an est estimé pour la commune de Camblanes et Meynac, pour donner l'accès à 2 classes.

M. le Maire précise que ce projet est une belle opportunité pour les enfants de la commune. Il indique que cet équipement sera probablement le siège social de la fédération et donc un rayonnement sur tout le territoire national.

Il rappelle qu'à l'origine, l'équipement devait s'implanter à Créon. Le projet n'avait pas abouti et l'opportunité s'est présentée sur Latresne où un foncier disponible a été trouvé.

Il explique que l'accès de cet équipement aux habitants, pendant les créneaux libres, implique une participation financière prenant en compte une part des dépenses de fonctionnement par la Commune. Cette redevance annuelle restant floue, **M. le Maire** trouve prématuré de délibérer à ce sujet sans plan de financement et qu'il est préférable d'attendre la présentation d'un budget plus précis.

M. CHIRON indique qu'il serait intéressant de sonder la population pour connaître le potentiel de fréquentation.

M. le Maire précise que l'engagement de la commune devrait (au regard des explications données à ce jour) concerner la durée de l'emprunt, soit 20 ans, il propose de prendre une délibération de principe, en attendant d'autres précisions.

La délibération suivante est adoptée.

Délibération n°050.2021

Considérant qu'un centre nautique de formation professionnelle des maîtres-nageurs sauveteurs porté par la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport (FNMNS) sera réalisé sur la commune de Latresne ;

Considérant que les Communes de la CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers peuvent obtenir des créneaux d'apprentissage de la natation pour leurs écoles ;

Considérant que le montant de ces prestations est évalué à environ 1 935.00 € par classe pour un cycle de 9 séances ;

Considérant qu'il est nécessaire de prendre une délibération d'intention

Le Conseil Municipal,

DECIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité par **23 voix « POUR »**, de prendre une délibération d'intention afin de se positionner sur 2 créneaux d'apprentissage de la natation pour l'école élémentaire de Camblanes et Meynac, soit pour 2 classes par année scolaire.

VII. DECISIONS MODIFICATIVES

Virements de crédits

M. le Maire expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2021 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements ci-après :

Délibération n°051.2021

INVESTISSEMENT	AUGMENTATION DES CREDITS		DIMINUTION DES CREDITS	
	OBJET DES DEPENSES	Opération et article	Sommes	Opération et article
SDEEG éclairage public - dépenses	4581.02 opération réelle	3 299,00	4581.02 opération d'ordre	3 299,00
Remboursement éclairage public - recettes	4582.02 opération réelle	3 299,00	4582.02 opération d'ordre	3 299,00

Délibération n°052.2021

OBJET DES DEPENSES	SECTION	AUGMENTATION DES CREDITS		DIMINUTION DES CREDITS	
		Opération et article	Sommes	Opération et article	Sommes
Diagnostic énergétique des bâtiments	Investissement			40- 2031	1 835,00
Virement du fonctionnement	Investissement			021	1 835,00
Virement à l'investissement	Fonctionnement			023	1 835,00
Cotisation ALEC	Fonctionnement	6281	155,00		
Subvention ALEC	Fonctionnement	6574	1 680,00		
TOTAL			1 835,00		

Délibération n°053.2021

INVESTISSEMENT	AUGMENTATION DES CREDITS		DIMINUTION DES CREDITS	
	Opération et article	Sommes	Opération et article	Sommes
Maison des Associations peinture d'une salle	74-21318	763,00		
Installation fourreaux fibres Allée A. Bedin	23-2315	850,00		
Réalisation tranchées réseaux Allée A. Bedin	23-2315	1 347,00		
Enfouissement éclairage public RD14E1	70-2315	10 622,00		
Enfouissement télécom RD14E1	23-2315	4 750,00		
Restauration entrée voûte Chapelle St Pantaléon	57-2313	760,00		
Travaux branchement réseau électricité	70-2315	1 235,00		
Pompe Cascade Rond-Point 1ères Côtes	34-2158	1 500,00		
Remboursement caution logement	165	1 000,00		
Voirie RD14E1 route du Bourg			23-2315	22 827,00
TOTAL		22 827,00		22 827,00

Le Conseil approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés (par 23 voix POUR), les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Crédits supplémentaires

M. le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts à certains articles du budget de l'exercice 2021 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

FONCTIONNEMENT OBJET DES DEPENSES	OPERATION- ARTICLE	CREDITS A VOTER	
		RECETTES	DEPENSES
Fournitures voirie	60633		700,00
Elagage arbres Bois de Canolle	61524		340,00
Maintenance appareils	6156		4 800,00
Assurance Multirisque	6161		1 630,00
Autres primes d'assurance	6168		110,00
Voyages et déplacements	6251		1 193,00
Frais d'affranchissement	6261		500,00
Adhésion (AGORES - AFCCRE)	6281		258,00
Participation Région transport scolaire et abri bus	62878		3 891,00
Sinistres bri de glace	678		1 000,00
Remboursement rémunération personnel absent	6419	5 281,00	
Redevance occupation domaine public	70323	2 174,00	
Impôts directs locaux	7318	4 067,00	
Remboursement (sinistre AXA-taxes foncières logt)	7588	2 900,00	
TOTAL		14 422,00	14 422,00

Le Conseil approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés (par 23 voix POUR), les virements de crédits indiqués ci-dessus.

M. le Maire remercie Mmes SAUTÉJEAU et CAZALIERES pour la gestion et le suivi de la comptabilité au quotidien.

Il remercie également Sylvie PERRIN-RAUSCHER, adjointe aux finances, pour la rigueur de son action.

QUESTIONS DIVERSES

❖ ORGANISATION DES COMMISSIONS

M. le Maire demande aux présidents de commissions municipales de rédiger à l'avenir des comptes-rendus qui pourraient être transmis à tous les conseillers afin que tous soient informés et se sentent davantage impliqués dans l'action de l'ensemble des élus.

❖ CIMETIERE

Mme MOUFFLET informe l'assemblée que la commission cimetière se réunit tous les mercredis pendant 2h afin de faire un état des lieux et à terme informatiser les renseignements concernant les concessions.

M. le Maire remercie les membres de la commission et demande d'étudier l'enherbement des allées.

M. HANNOY répond qu'il est préférable de terminer les travaux en cours au préalable.

❖ CCAS

Mme MOUFFLET indique aux conseillers que le Conseil d'Administration du CCAS se réunira le 14 octobre 2021. A l'ordre du jour, le développement de l'action sociale.

❖ CULTURE ET MANIFESTATIONS

Mme REY rappelle que les 6 et 7 novembre se déroulera la Belle Brocante dans la salle polyvalente réunissant 32 exposants. Une restauration sur place est prévue sur réservation. L'ouverture au public se fera le samedi dès 9h00. Un apéritif offert par la mairie se tiendra le samedi midi sur le parvis de la salle.

Elle précise que le programme d'actions est en cours d'élaboration pour les bénévoles du comité des fêtes et les élus disponibles, elles seront envoyées dans le courant de la semaine prochaine.

Le 27 novembre prochain, l'association de La Pt'ite récré organisera la bourse aux jouets dans la salle polyvalente. Les inscriptions sont à adresser à l'association directement.

Concernant le Téléthon, des discussions sont en cours, notamment avec les directrices des écoles pour définir les activités qui pourraient être organisées, probablement une course à pied réunissant les élèves, les instituteurs et les membres de l'association Camblanes running.

Une pièce de théâtre se jouera le samedi soir 4 décembre à 20h30 dans la salle polyvalente. Les recettes seront reversées à l'AFM.

Pour la fête de Noël, la date du 17 décembre 2021 a été retenue mais l'organisation de la soirée (marché de Noël, animations et restauration) est en cours et est susceptible d'évoluer en fonction de la situation sanitaire et du protocole applicable.

M. le Maire rappelle qu'un concert s'est tenu à l'église le 8 octobre, organisé par l'association Chœurs et Concerts. Il souligne la qualité du spectacle et le plaisir de constater que le public était au rendez-vous après tant de mois sans manifestation.

❖ TRAVAUX

Mme MICHEAU-HÉRAUD informe les élus que la commission de sécurité des bâtiments scolaires de l'école élémentaire aura lieu le 14 octobre et sera suivie par M. GUAIS, M. MOURA et elle-même.

Elle indique également que la pergola a été installée dans le passage des écoliers. La commission fleurissement se réunira prochainement pour choisir les végétaux qui seront plantés.

M. GUAIS indique à l'assemblée que le SIEA procède actuellement au remplacement de la canalisation d'eau potable dans le chemin du Jonc. A l'occasion de ces travaux, un réseau d'eau pluviale sera posé afin de récupérer les eaux du lotissement les Près d'Anne Genny notamment.

M. le Maire souligne l'ensemble des travaux réalisés par le SIEA sur la commune (branchements plombs remplacés, maillage créé chemin de Mandin avec le réseau de Cénac, remplacement du réseau d'eau potable chemin de Maugey).

M. CAMPOS informe Le Conseil que la visite des bâtiments pour l'ALEC a été faite et s'est bien déroulée. Une phase 2 est prévue prochainement.

❖ URBANISME

M. BONNAYZE informe les élus que la prochaine réunion concernant le schéma directeur des eaux pluviales aura lieu le 22 octobre à la CDC et traitera de la rédaction du cahier des charges.

Il indique également que M. le Maire et M. GUAIS sont intervenus au Clos de Louis afin de faire reprendre les travaux de voirie. Les enrobés devraient être réalisés les 19 et 20 octobre prochains.

❖ CAMERAS

M. CHIEZE indique que la pose des caméras est prévue pour les 2^{ème} et 3^{ème} semaines de novembre.

Il ajoute que le Policier Municipal de Latresne, intéressé par la démarche, a souhaité le rencontrer pour obtenir des informations.

❖ MOUSTIQUES

Mme MOULY fait part aux élus qu'une formation concernant la prévention de lutte contre les moustiques tigres (gîtes larvaires) s'est tenue à la CDC, Mme MICHEAU-HÉRAUD et M. BESSAGUET étaient également présents. Malgré le peu de moyens pour lutter, une importante communication a déjà été réalisée envers la population.

La question se pose également sur le domaine public. Une réunion spécifique est prévue prochainement. A cette occasion, un retour d'expérience sera fait par les communes ayant expérimenté certains outils.

Elle précise que le début du printemps est la période idéale pour lutter contre la prolifération.

Mme MICHEAU-HÉRAUD ajoute que les œufs pondus ne mourront pas cet hiver mais qu'il est possible d'éviter l'éclosion. La prochaine réunion permettra a priori de proposer certaines solutions.

❖ RECENSEMENT

M. HANNOY rappelle que le recensement de la population se déroulera du 20 janvier au 19 février prochain. Le recrutement de 6 agents recenseurs est lancé. Les personnes intéressées peuvent candidater dès à présent à la mairie. Un article dans Message est prévu à cet effet. Il précise que les conseillers ne peuvent pas être désignés agents recenseurs.

❖ COMMUNICATION

M. CAMPOS indique que le Message est en cours de relecture, la distribution est prévue pour la fin du mois.

❖ OCTOBRE ROSE

M. CAMPOS demande si des actions ont été engagées par la commune dans le cadre d'Octobre rose. **M. le Maire** répond que l'éclairage de la fontaine du rond-point des Premières Côtes a été programmé en rose pour tout le mois d'octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.